ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE CONSTRUCTION

FACE À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Face aux enjeux de la crise sanitaire pour la filière Construction, la CERC Occitanie propose des notes de conjoncture flash, synthétisant les informations économiques de la filière connues à cette date. Cette troisième note s'intéresse à la dynamique des chantiers ainsi qu'à l'emploi.

Situation actuelle de la filière :

Le redémarrage reste dépendant de la résolution d'un certain nombre de points de blocages techniques , décisionnels et économiques, décidé à l'échelle de chaque chantier (voir Note n°2).

Certains signes indiquent le début de la reprise :

□ Au niveau national, les estimations de l'INSEE réalisées tous les 15 jours sur la base de données administratives ou issues des fédérations montrent une évolution progressive du taux d'activité dans le secteur de la construction, passant de -89% après 9 jours de confinement à -79% depuis fin avril.

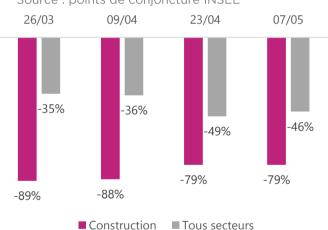
(le poids de la construction dans le PIB pèse pour 6%.)

☐ A titre d'illustration*, le suivi interne réalisé par BTP Consultants s'inscrit dans la même tendance avec un taux de chantiers ouverts de 25% en Occitanie, à comparer au taux estimé de 10% au 04 avril.

*Ce suivi est un outil opérationnel de l'entreprise et n'a pas vocation à être représentatif de l'ensemble des chantiers.

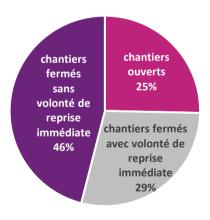
Estimation de la perte d'activité liée aux mesures d'endiguement

Source : points de conjoncture INSEE



Répartition des chantiers supervisés par le bureau de contrôle technique BTP Consultants au 2 mai 2020

Source: BTP Consultants



Conjoncture dans l'industrie du Bâtiment Solde d'opinion : écarts entre le pourcentage de réponses « en hausse » et « en baisse », données CVS – Source : INSEE

well balase ", doffilees CV3 Source : INSEL				
	Moyenne	Janv-20	Avr-20	
Activité passée	-3	8	-6	
Activité prévue	-5	10	-22	
Perspectives générales	-16	7	-90	
Situation de trésorerie	-10	5	-36	
Allongement des délais de paiement	30	27	44	

- ☐ L'enquête mensuelle de conjoncture de l'INSEE sur le Bâtiment est révélatrice du contexte actuel. L'ensemble des indicateurs se détériore fortement par rapport à janvier ou de la moyenne toute période confondue.
- □ Le solde d'opinion des chefs d'entreprises sur les perspectives générales d'activité tombe à son plus bas niveau depuis que la série statistique existe (1975). DE même sur l'appréciation de la situation de trésorerie (1ère mesure en 1987).



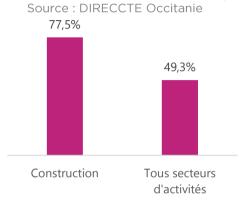
État des lieux de l'emploi :

4

L'activité partielle

En Occitanie, 335 663 491 heures ont été autorisées en chômage partiel pour la filière construction., ce qui représente 15% des heures demandées sur la région et se situe en 2ème place après le commerce. Le ratio entre les autorisations et les demandes est de 93,4% pour l'activité construction et de 90% pour tous les secteurs d'activités.

Part des salariés en activité partielle



L'activité partielle dans la construction

Source: DIRECCTE Occitanie

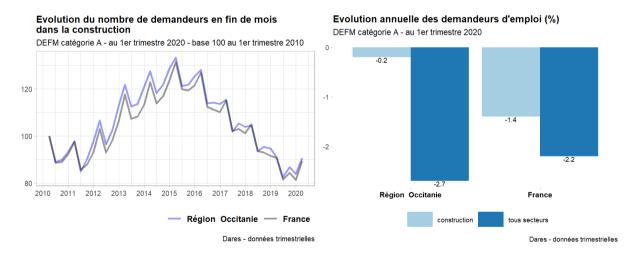
	Autorisations	Indemnisations
Nombre d'heures	50 132 673	2 786 396
Nombre de salariés	92 691	98 562
Nombre d'établissements	12 720	11 081
Montant des indemnités		29,6 millions €

Dans le secteur de la construction, la part des salariés en activité partielle s'élève à 77,5% c'est la proportion la plus importante comparée aux autres activités (73,2% des salariés en activité partielle pour l'hébergement et la restauration).

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

Dans la région à la fin du 1er trimestre 2020, il est dénombré **28 486 demandeurs d'emploi** en fin de mois (DEFM de catégorie A) dans la **construction**.

Après une baisse significative et régulière de 9% depuis mi-2016, un retournement inquiétant est enregistré fin du premier trimestre 2020 (-0.2% du nombre de demandeurs d'emploi).



Le travail intérimaire

Au cours de l'année 2019, la filière de la construction a compté 15 600 intérimaires (13% des effectifs salariés à fin 2019) soit 72 000 contrats conclus.

Selon Prism'Emploi Occitanie, les intérimaires ont été les premiers impactés par l'arrêt brutal des chantiers (+51% des entrées à Pôle Emploi), une baisse du nombre de contrats de 85 à 90% a été constatée dans les agences d'intérim. Au 16 mars, les intérimaires ont été en activité partielle jusqu'à la fin de mission avant d'être comptabilisés parmi les demandeurs d'emploi. Depuis la réouverture de chantiers, l'activité des agences d'intérim est d'environ 30% (tous métiers confondus). Les commandes suspendues à mi-mars sont relancées mais aucune nouvelle commande n'a été traitée sur la période.



Note de conjoncture flash filière Construction OCCITANIE - Édition du 07 mai 2020

Contexte



Le Sénat a voté une prolongation de l'Etat sanitaire d'urgence jusqu'au 10 juillet 2020. Le projet de loi devrait être adopté d'ici la première semaine de mai, après un examen à l'Assemblée Nationale et à l'hémicycle.

Attente d'instructions sur les reports de délais des actes administratifs.

Un éventuel nouveau report du second tour des élections municipales, pour l'instant prévu le 21 juin, génère de fortes inquiétudes chez les professionnels. Un rapport du Conseil Scientifique doit être remis le 23 mai sur les risques sanitaires lés au maintien. Si un report est adopté, le délai des 3 mois entre les 2 scrutins sera dépassé, pour les communes concernées, il y aura lieu de replanifier deux tours électoraux. Les mandats des conseillers municipaux et communautaires seront prolongés.

Pour les communes qui ont déjà élu leurs conseillers et qui ne sont donc pas concernées(plus de 30 000), les mises en place devraient être effectives au plus tôt début juin (décision 23/05/2020).

Appel aux dispositifs de soutiens publics :



Prêts garantis par l'Etat

Le ministère de l'Economie et des Finances a publié un premier baromètre détaillant les octrois des prêts garantis par l'Etat : 90% des bénéficiaires sont des TPE, et les secteurs de la construction et de l'immobilier font partie des plus aidés.

Le poids de l'Occitanie en nombre de bénéficiaires dans la Construction représente 11.4% et 9% des encours au niveau National.

Au 24 avril 2020, le secteur de la Construction compte 3 951 bénéficiaires du PGE, soit 13.2% des bénéficiaires dans la région, pour un encours de 0.428 milliard d'euros (11.25% du total des encours en région).

Les activités immobilières concentrent 660 bénéficiaires (2.21% des bénéficiaires en région) pour un encours de 0.053 milliard d'euros (1.41% du total des bénéficiaires).

Sources: FBF et Banque de France

Dynamique de reprise des chantiers en mode opérationnel



Depuis une semaine, plusieurs chantiers ont repris en phase de test pour certains, notamment pour ceux sous maîtrise d'ouvrage de la Région (les nouveaux lycées de Gignac (34) et de Cazères (31), le musée Narbo Via (11), La Cité (31)). Tisséo Ingénierie lance la reprise de plusieurs chantiers comme les sondages géotechniques de la ligne 3 du Métro à Toulouse. Certains chantiers sont bloqués par l'approvisionnement en matériel comme pour le chantier du Meett où un rideau coupe-feu est attendu en provenance d'Italie. Le chantier de la tour bois Wood'Art, à la Cartoucherie, rencontre un problème de livraison de matériaux préfabriqués dans une usine de Tarbes (65).

La reprise de la construction du téléphérique TELEO est en cours d'examen compte tenu de la coactivité sur le site.

La construction du parking Roosevelt a repris à Montauban tout comme les travaux du pôle aqualudique de Carcassonne.

Le chantier du bâtiment Atrium qui abriera le Learning Center de l'Université Paul Valéry à Montpellier (34) reprend après une révision des plannings et la mise en place de nombreuses mesures sanitaires. Ce chantier en coactivités compte une quinzaine de compagnons au lieu des cinquante avant le confinement, ce chiffre est en progression, jour après jour.



Situation actuelle de la filière :



Le Bâtiment

La FFB confirme une très large reprise de l'activité des entreprises, environ 90% dès le 11 mai. Elle se félicite de l'attitude très positive de la maîtrise d'ouvrage publique et de leur volonté de mener des négociations équitables pour la prise en charge des surcoûts sur chantier. En revanche, ces discussions sont beaucoup plus difficiles avec la maîtrise d'ouvrage privée. Les chefs d'entreprise s'inquiètent de l'absence d'informations et de consignes précises concernant les dispositions à adopter en cas de suspicion d'un cas Covid d'un salarié sur chantier et des précautions à mettre en œuvre pour le reste de l'équipe.

La mise en place des **chartes de bonnes pratiques** est sur le point d'aboutir, notamment avec de grands donneurs d'ordre.

Les fédérations, l'USH, le CROA, le CINOV ... et la Région travaillent sur l'élaboration de la charte des bonnes pratiques. Ils s'entendent sur les paramètres (se rendre sur chantiers, bases de vie, outillage supplémentaire et la productivité dans un mode dégradé ...) à prendre en compte dans la méthodologie d'aide au calcul des surcoûts.



L'artisanat

L'activité des entreprises est estimée à 50% avec une disparité selon les départements mais tous soulignent que cette reprise est plus ou moins importante mais se fait avec des effectifs réduits (le chef d'entreprise seul ou avec peu de salariés). Sur certains départements ruraux, beaucoup d'artisans seuls ont poursuivi leur activité pendant le confinement.

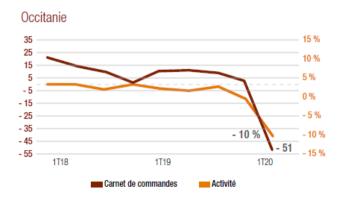
L'approvisionnement en matériels et matériaux (produits spécifiques chauffage/plomberie, sable, ...) est soulevé comme un frein, l'ensemble des fournisseurs n'ont pas réouverts, même en drive.

Les entreprises s'organisent au mieux pour rassurer les clients mais ces derniers restent encore réticents à l'idée de faire réaliser des travaux. Les artisans ont un espoir de changement d'état d'esprit après le 11 mai. Pour le moment, cette peur est prégnante et les professionnels n'ont aucun contact pour des devis.

Certains chantiers, débutés avant le confinement, ont été terminés par le particulier ayant eu du temps libre et s'approvisionnant dans des magasins de bricolage. Cette situation a parfois engendré des conflits.

Les artisans qui avaient des chantiers sur des commerces ayant subi une fermeture administrative (dont beaucoup hôtellerie/restauration) sont face à de réelles difficultés sans perspective de reprise à court terme.

La mise en place des mesures du guide entraîne des surcoûts importants, une perte importante de productivité et une non-rentabilité des chantiers. La question de cette **répercussion des surcoûts** reste une **difficulté majeure** à une reprise plus intense.



La croissance de l'activité de l'artisanat du bâtiment s'est effondrée à la fin de premier trimestre 2020, enregistrant une baisse de 10% en volume. Cette chute s'explique par les mesures de confinement durant les 15 derniers jours de mars qui ont paralysé la quasi-totalité de l'activité dans le bâtiment.

Le solde d'opinion des carnets de commandes chute de 51 points (L'Occitanie est la région dont l'évolution du solde est le plus importante).





Les SCOP du BTP

Selon l'enquête menée par la fédération des SCOP BTP en Occitanie, 81% des SCOP du BTP ont repris leur activité même partiellement.

Les principaux freins remontés par les entreprises sont l'approvisionnement des masques, des matériels importés et des grands déplacements sur les chantiers. L'estimation du surcoût est également une difficulté importante. Les entreprises ont indiqué que plusieurs chantiers ont été décalés en 2021.



Les travaux publics

En Occitanie, 55% des entreprises se déclarent reprendre l'activité au 11 mai. Les principaux freins à la reprise d'activité concernent l'approvisionnement en EPI et les difficultés avec la maîtrise d'ouvrage. Un contexte global difficile marqué par le manque d'appels d'offres, la baisse de productivité des salariés et la hausse des coûts de production.

La FRTP insiste sur l'impérieuse nécessité de maintenir ou relancer les appels d'offres par la commande publique et d'anticiper les commissions du second semestre pour éviter des difficultés majeures au 4ème trimestre. Etant donné que la commande locale est le moteur du secteur, la mise en place des élus municipaux et le report du second tour inquiètent particulièrement cette profession.



L'Industrie des carrières et des matériaux

Selon les résultats de l'enquête menée par l'UNICEM Occitanie auprès de leurs adhérents, la majorité des sites sont ouverts en totalité ou partiellement avec des plages horaires aménagées. L'activité par rapport à la semaine passée est stable voire en baisse sur certains sites.

Le niveau d'activité est compris entre 20 et 40%, avec une proportion encore importante entre 0 et 20% d'activité, par rapport à l'an dernier. Il n'y a pas d'obstacle majeur à la reprise excepté le niveau de commande du BTP.

Les questionnements de la profession concernent en priorité l'impact de la disponibilité des salariés en lien avec la non reprise de la scolarité (volontaire ou non), l'engagement des communes à relancer l'activité au regard de la situation des conseils municipaux et le droit de retrait exercés par des agents de l'Etat ayant en charge l'agrément des documents de sécurité sur les chantiers.

Sources utilisées dans cette note de conjoncture :

- Enquêtes FNTP, UNICEM Occitanie, CAPEB
- Echanges avec les représentants régionaux des organisations professionnelles (CAPEB, FFB, FRTP, Fédé SCOP BFTP, Prism'Emploi, UNICEM).
- INSEE, Banque de France, Fédération des Banques Françaises, DIREECTE, CCI Occitanie



Note de conjoncture flash filière Construction OCCITANIE - Édition du 07 mai 2020



LE POINT TECHNIQUE

Zoom sur l'utilisation des installations sanitaires et de conditionnement des bâtiments afin d'éviter la propagation du virus sur les lieux de travail

À partir du 11 mai, de nombreuses personnes vont retourner sur leurs lieux de travail. Afin de préparer au mieux cette reprise, voici les **principales recommandations de REHVA** (Federation of European Heating and Airconditioning) en matière d'installations sanitaires et de conditionnement des bâtiments :

- •Assurer la ventilation des espaces avec de l'air extérieur
- •Basculer la ventilation à la vitesse nominale au moins 2 heures avant le début de la période d'occupation du bâtiment et passer à une vitesse inférieure 2 heures après la fin de la période d'occupation du bâtiment
- •La nuit et le week-end, **ne pas désactiver la ventilation**, mais laissez les systèmes fonctionner à une vitesse réduite
- •Assurer une aération régulière par les fenêtres (même dans les bâtiments à ventilation mécanique)
- •Garder la ventilation des toilettes en fonctionnement 24h/24 et 7jours/7
- •Éviter les fenêtres ouvertes dans les toilettes pour s'assurer du bon sens du flux d'air
- •Demander aux occupants de l'immeuble d'actionner la chasse d'eau des toilettes avec le couvercle fermé
- •Basculer les unités de traitement d'air avec recirculation à 100% d'air neuf
- •Inspecter l'équipement de récupération de chaleur pour s'assurer que les fuites sont sous contrôle
- •Éteindre ou sinon faire fonctionner les ventilo-convecteurs de sorte que les ventilateurs soient maintenus en fonctionnement de facon continue
- •Ne pas modifier les points de consigne de chauffage, de refroidissement et d'humidification
- •Ne pas prévoir de nettoyage des conduits pendant cette période
- •Remplacer les filtres pour l'air extérieur et l'air extrait comme d'habitude, selon le calendrier d'entretien
- •Respecter les mesures de protection habituelles, y compris une protection respiratoire, lors des travaux de remplacement et d'entretien réguliers des filtres

> Pour en savoir plus, téléchargez le document complet

Source : AICVF (Association des Ingénieurs et techniciens en Climatique, Ventilation et Froid), membre de la REHVA (Federation of European Heating and Airconditioning)

